



LANSLEVILLARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - OAP

Projet arrêté
par délibération
en date du :

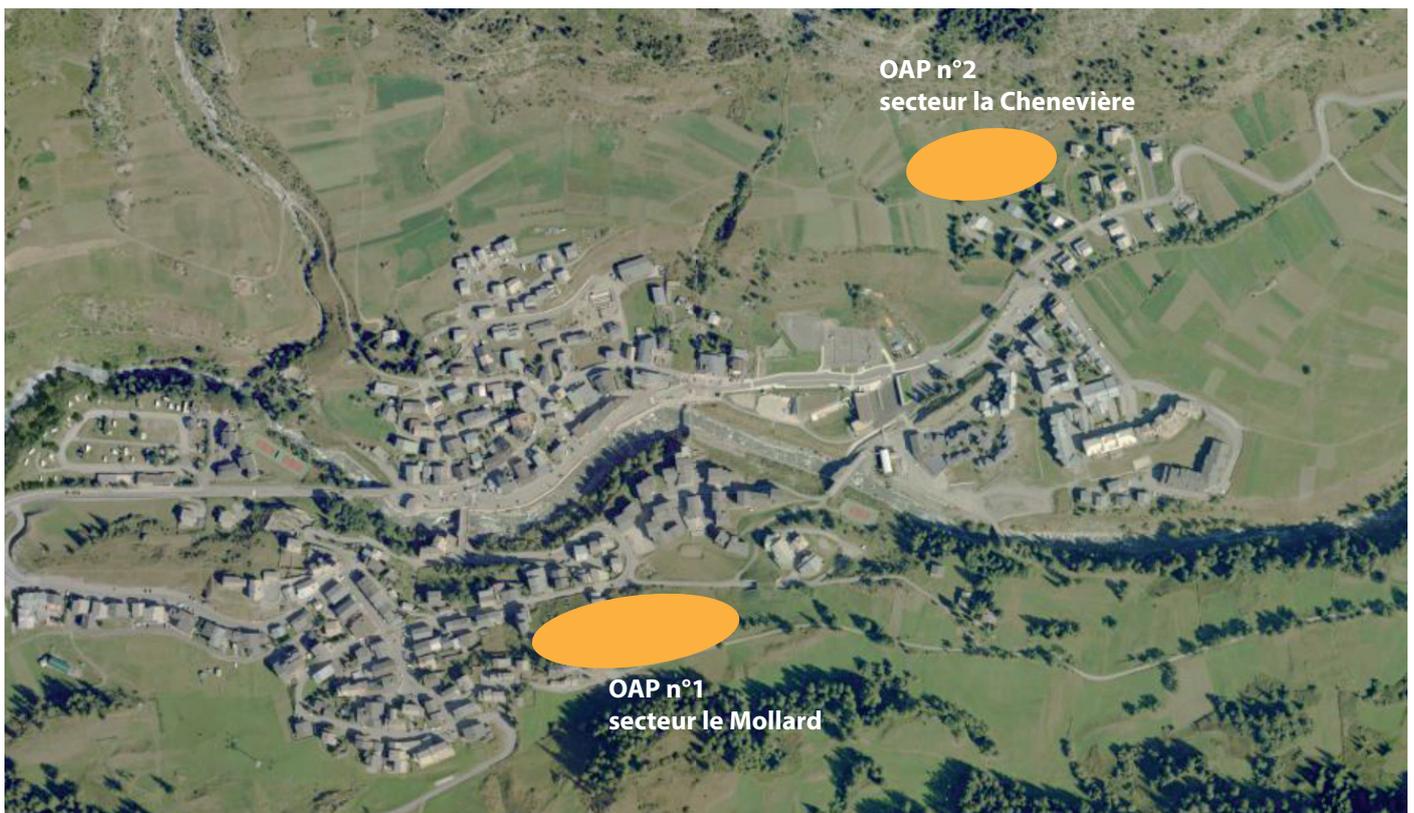
02 septembre 2015

Projet approuvé
par délibération
en date du :

26 septembre 2016

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51

Localisation des secteurs sur lesquels s'appliquent les Orientations d'Aménagement et de Programmation.



Commune de:
LANSLEVILLARD

OAP n°1
Secteur «LE MOLLARD»

Orientations d'aménagement
et de programmation

CONTEXTE

Le secteur le Mollard se situe au sud du village, à l'interface avec le domaine skiable. Il a vocation à recevoir de l'habitat à titre principal pouvant inclure une ou plusieurs unités touristiques dans un volume commun.

ENJEUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR

- réaliser une «greffe urbaine» qui présente une densité de type «coeur de village».
- optimiser la consommation d'espace.

ORIENTATIONS ASSOCIEES AU SCHEMA DE PRINCIPE

- l'accès à la zone sera assuré par le chemin du Petit Bonheur.
- le programme total de construction comprendra au minimum 12 logements sous forme de petit collectif ou d'habitat individuel dense .

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

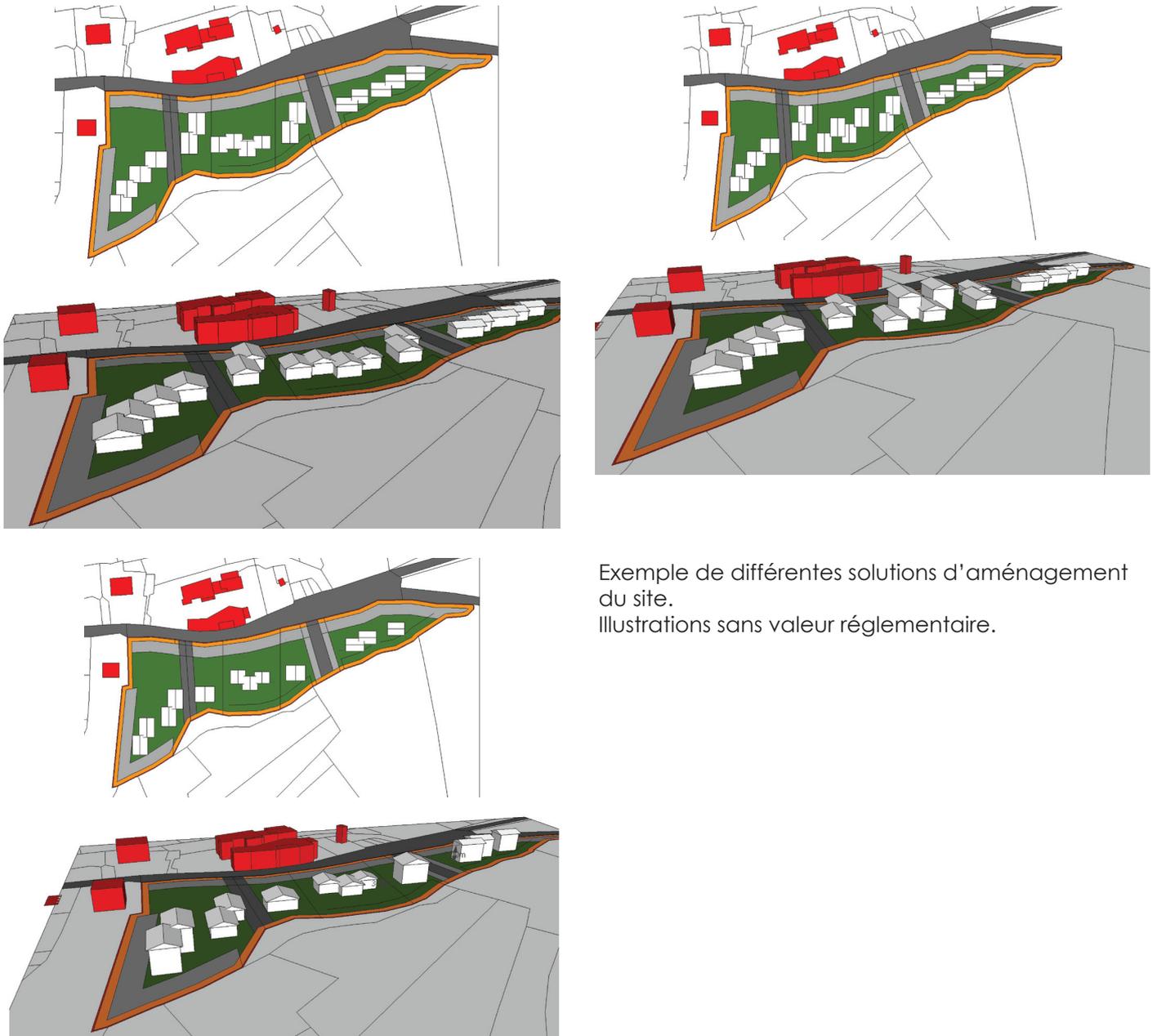
- secteur partiellement équipé. Classement en zone 1AUc.
- superficie : environ 6.600 m².
- mode opératoire : opération privée.
- ouverture à l'urbanisation au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

CALENDRIER D'OUVERTURE À L'URBANISATION

L'ouverture à l'urbanisation ne sera possible qu'après la livraison des logements de l'opération «Les Maristes».



Schéma des principes d'aménagement du secteur



Exemple de différentes solutions d'aménagement du site.
Illustrations sans valeur réglementaire.



Commune de:
LANSLEVILLARD

OAP n°2
Secteur «LA CHENEVIÈRE»

Orientations d'aménagement
et de programmation

CONTEXTE

Le secteur la Chenevière se situe à l'extrémité nord-est du village, dans un secteur dominant la vallée.

Il a vocation à recevoir de l'habitat à titre principal pouvant inclure une ou plusieurs unités touristiques dans un volume commun.

ENJEUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR

- optimiser la consommation d'espace.

ORIENTATIONS ASSOCIÉES AU SCHEMA DE PRINCIPE

- l'accès à la zone sera assuré par la RD 902.
- un espace sera réservé pour assurer le retournement des véhicules.
- le programme total de construction comprendra au minimum 12 logements sous forme de petit collectif ou d'habitat individuel dense.

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

- secteur partiellement équipé. Classement en zone 1Auc.
- superficie : environ 8.500 m².
- mode opératoire : opération privée.
- ouverture à l'urbanisation dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.



Schéma des principes d'aménagement du secteur

